

Même à 55 ans, il est possible de rétablir sa santé financière

Épargne-retraite. Cinq conseils pour récupérer les économies perdues pendant la chute boursière.

par André Dubuc > andre.dubuc@transcontinental.ca

Reprenez le contrôle de votre retraite

La crise a forcé de nombreux épargnants âgés de 50 ans et plus à revoir leurs plans de retraite. Voici le premier article d'une série de trois qui vous aidera à reprendre le contrôle de votre épargne-retraite.

1 de 3

Votre épargne-retraite a été réduite à sa plus simple expression à la suite de la crise boursière et vous craignez d'être condamné à travailler jusqu'à 70 ans ?

Rassurez-vous. À 55 ans, il vous reste encore de 8 à 10 belles années pour vous refaire une santé financière. Vous disposez d'une marge de manœuvre, affirme Hélène Gagné, planificatrice financière et auteure de *Votre retraite crie au secours*.

À la mi-cinquantaine, la plupart des personnes sont en bonne position pour accumuler de l'épargne. Les revenus sont élevés, et les enfants, devenus adultes, volent de leurs propres ailes. L'hypothèque sur la maison a été payée ou est sur le point de l'être.

EN SAVOIR PLUS

En lecture :

Votre retraite crie au secours, par Hélène Gagné

La planificatrice financière sonne le glas du concept de la « Liberté 55 ». Aussi bien s'y faire, on n'a pas fini de travailler.

Son ouvrage commence par un chapitre coup de poing sur les illusions d'une retraite dorée et se conclut par des recommandations à nos gouvernants. Souhaitons que le ministre Sam Hamad, responsable de la Régie des rentes, en fasse sa lecture de chévet !



Avec les cinq conseils qui suivent, pour peu que le malheur vous épargne, vous vivrez une retraite confortable à partir de 65 ans.

1 Faites le point

À la retraite, vos revenus proviendront de multiples sources : la pension de la Sécurité de la vieillesse, le Régime de rentes du Québec, la caisse de retraite de votre employeur et vos épargnes. En outre, vous possédez des actifs à usage personnel comme la maison, le chalet et l'automobile, qui ne produisent pas de revenus, mais qui ont une valeur marchande.

Si vous cotisez à une caisse de retraite à prestations déterminées, vous n'avez pas à vous inquiéter outre mesure pour vos vieux jours. L'employeur garantit une rente qui couvrira la majeure partie de vos besoins à la retraite.

« Il faut revoir toutes les données financières. Une fois son bilan personnel établi, on peut voir ce que ça donnera à la retraite en utilisant des projections réalistes », explique Martin Blais, planificateur financier chez Invisio Patrimoine Conseil.

2 Prenez les bouchées doubles

En temps ordinaire, une personne doit épargner 10 % de son revenu brut annuel pour sa retraite. Mais après un revers de fortune, l'épargnant de 50 ans et plus devra mettre de côté de 15 à 20 % de son revenu brut.

L'économiste Sherry Cooper, de BMO Marchés des capitaux, propose d'avoir entre 20 et 25 \$ d'épargne pour chaque dollar de revenu à la retraite. Un retraité âgé de 65 ans qui a besoin de 60 000 \$ par année et dont les différentes prestations de retraite ne donnent que 40 000 \$ doit avoir des actifs de 500 000 \$ (25 X 20 000 \$), selon la règle de base proposée par M^{me} Cooper.

3 Adaptez votre train de vie

Épargner 20 % de son revenu avant impôts entraîne des ajustements budgétaires. Gardez la bride serrée sur vos dépenses variables et fixes.

Vous avez deux autos ? Prenez l'autobus et vendez le plus ancien véhicule. Vous économiserez 10 000 \$ par année. La maison familiale de quatre chambres est devenue trop grande ? Déménagez dans une copropriété et investissez la différence. Les biens à usage personnel ne devraient pas compter pour plus

de 30 % de l'actif net du retraité, selon Hélène Gagné, associée chez PWL Capital.

Il faut aussi penser à revoir vos plans de retraite.

4 Évitez de jouer à quitte ou double

Il faut absolument éviter d'augmenter le niveau de risque de son portefeuille dans le but de regagner le terrain perdu, dit Martin Blais.

Ce serait tout aussi mal avisé d'emprunter pour investir, dit Hélène Gagné. La planificatrice suggère plutôt de payer ses dettes. Une hypothèque à 3 % revient à un rendement après impôt de 6 %. Par les temps qui courent,

elle ne trouve pas sur le marché des titres de qualité donnant pareil rendement.

5 Respectez votre politique de placement

Vous devez maintenant placer l'argent que vous réussissez à mettre de côté. Quelle est votre tolérance au risque et quel est votre profil d'investisseur ?

Un investisseur de 55 ans ayant une grande tolérance au risque pourrait consacrer jusqu'à 70 % de son portefeuille bien diversifié aux actions, dit M. Blais. Cette répartition vaut seulement si vous ne prévoyez pas de retraits de fonds avant 10 ans. ■

Deux catégories de retraités

Dans un contexte de faiblesse des taux d'intérêt comme c'est le cas présentement, il y a nettement deux catégories de retraités : les nantis et les moins nantis.

Les nantis ont droit à un régime de retraite à prestations déterminées dont le promoteur a les reins solides. Il s'agit habituellement d'une administration publique ou d'une multinationale solide financièrement.

En vertu de ce type de régime, l'employeur garantit le paiement de la rente quoi qu'il advienne.

Les moins nantis n'ont pas accès à un régime de retraite à prestations déterminées. Souvent, ils n'ont droit à aucun régime de retraite et sont les seuls responsables de leur rente.

Que la Bourse dégringole, que les taux d'intérêt sur les titres à revenu fixe soient faméliques, que l'inflation menace, les nantis ne s'en aperçoivent même pas (s'ils bénéficient d'un régime avec pleine indexation des rentes). Ils reçoivent leur chèque de pension mois après mois.

Pour ce qui est des moins nantis, c'est tout le contraire, à moins d'être millionnaire. Et même là... A.D.

Le deuxième article de notre série sera publié le 18 novembre.

